



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

AVIS PUBLIC



ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 186-05-2026 FIXANT LE PAIEMENT D'UN DROIT SUPPLÉMENTAIRE AUX DROITS DE MUTATION

Veillez prendre avis que le 1^{er} juin 2026, lors de la tenue de la séance ordinaire, le conseil de la municipalité de Frelighsburg a adopté par résolution le règlement N° 186-05-2026 fixant le paiement d'un droit supplétif aux droits de mutation.

Le règlement N° 186-05-2026 a pour objet d'imposer le paiement d'un droit supplétif aux droits de mutation dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert.

Une copie du règlement est disponible pour consultation sur le site web de la municipalité, ainsi qu'au 2, place de l'Hôtel-de-Ville, à Frelighsburg. Une copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

DONNÉ À FRELIGHSBURG, CE TROISIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE VINGT-SIX.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Storks'.

Maike Storks
Directrice générale adjointe,
Greffière adjointe